



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le **03 AOUT 2023**

Monsieur le maire,

Monsieur Christophe CARRE a déposé le 12 avril 2023 un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral du 24 février 2023 portant, au titre de l'article L214-3 II du code de l'environnement), opposition motivée à son **projet d'extension d'un plan d'eau et de création d'une zone humide -lieu-dit L'Os à Moëlle- sur votre commune.**

Vous trouverez, pour affichage en votre mairie durant une période de un mois minimum, copie de la décision de rejet du 31 juillet 2023 à ce recours.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant daté et signé à l'adresse indiquée ci-dessous.

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de votre dossier 22-0100007468, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : annabelle.capendu@nord.gouv.fr, tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable adjoint
du service eau, nature et territoires,


Thierry DUTILLEUL

P. J. : Une décision

Monsieur le maire de Deùlémont
Place Louis Claro (accueil@mairie-deulemont.fr)
59890 DEÛLÉMONT

Réf. : **PE-812**

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex.

Tél. : 03 28 03 83 00 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/